

A

(N^o 141.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 MARS 1843.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande du sieur Pierre-François Van Erven.*

MESSIEURS,

Par requête en date du 12 octobre 1842, le sieur Pierre-François Van Erven, chanoine honoraire du chapitre métropolitain de Malines, et supérieur de la 1^{re} section du séminaire archiépiscopal établie à Hoogstraeten, province d'Anvers, demande la naturalisation ordinaire.

Il est né à Utrecht (Hollande), le 23 octobre 1801 ; son enfance s'est passée en Belgique dont sa famille maternelle est originaire, et depuis sept ans il réside à Hoogstraeten.

Les autorités consultées attestent que sa conduite morale et politique ne laisse rien à désirer, et elles estiment que les liens du sang qui l'attachent au pays et les services qu'il a rendus en se vouant à l'éducation de la jeunesse, sont des titres suffisants pour obtenir la faveur qu'il sollicite.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
DU BUS AÎNÉ.